Intitulé : Agent cynophile de sécurité et de prévention

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis* *Tout.e candidat.e peut saisir le.la référent.e Handicap afin d'étudier les possibilités d'aménagement des modalités d'évaluation. Le.la référent.e Handicap dispose de contacts et ressources pour analyser les besoins et mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation des évaluations. Sur conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel de la certification, le format de la modalité pourra être adapté si nécessaire.*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC 1 – Mettre en œuvre des mesures d'observation et des actions de prévention des risques **A1.1 – Prise du poste de contrôle (PC)** - Accueil physique et téléphonique - Prise d'informations - Transmission orale des informations - Rédaction de rapports d'alerte et d'information - Réalisation d'une ronde de surveillance (repérage et positionnement dans les locaux, organisation du circuit, identification des événements et consignes particulières, observation et signalement des dysfonctionnements	**C1.1 – Accueillir des personnes** physiquement et/ou téléphoniquement, en prenant en compte les situations de handicap le cas échéant, en portant la tenue professionnelle, en vérifiant le bon fonctionnement des outils de transmission, en contrôlant les événements de la main courante et les registres, en transmettant aux autorités et au rondier des informations cohérentes avec la situation, en rédigeant un rapport circonstancié susceptible d'être présenté aux forces de l'ordre le cas échéant, en utilisant les outils bureautiques et les logiciels de sécurité privée, en respectant la règlementation d'usage en sécurité privée, le code de déontologie, les procédures et les consignes communiquées par la hiérarchie, pour réaliser efficacement son travail au	**ME1.1 - Mise en situation simulée de prise de poste de contrôle** *(C1.1)* Le jury d'évaluation demande au candidat de prendre un poste de contrôle (PC) fictif. Des événements sont organisés (alarme intrusion, arrivée de visiteurs, colis suspect…). Le candidat prend son poste, réalise les opérations standard et agit en réaction aux événements proposés par le jury d'évaluation. Le candidat s'entretient ensuite avec le jury, pour expliquer ses choix, ses actions. A noter que l'espace mobilisé pour réaliser l'épreuve répond en tous points au cahier des charges défini	**CE1.1 – L'accueil des personnes est correctement réalisé :** ▪ L'accueil prend en compte les situations de handicap le cas échéant ; ▪ Les chaussures sont cirées, les vêtements sont propres (absence de tâches ou de traces d'usure) et la tenue est ajustée (chemise rentrée dans le pantalon) ; ▪ Les matériels de transmission (tél, pti, radio) sont vérifiés ; ▪ Les évènements figurant sur la main courante sont consultés ; ▪ Les différents registres de perception sont contrôlés ; ▪ Les informations transmises (par téléphone et radio) sont intelligibles ; ▪ Le rapport circonstancié est rédigé de manière chronologique et factuelle ; ▪ Le logiciel de sécurité est utilisé ; ▪ Les actions réalisées respectent la règlementation d'usage en sécurité privée et sont justifiées ; ▪ Les comportements respectent strictement le

	poste de contrôle	par la règlementation.	code de déontologie ; ▪ Les procédures et les consignes de la hiérarchie sont prises en compte.
	C1.2 - Réaliser une ronde de surveillance, en portant la tenue professionnelle, en s'équipant du matériel de ronde, en identifiant préalablement le parcours, en se positionnant correctement dans les locaux, en prenant en compte la nature des événements et les consignes particulières, en appliquant une méthode d'observation, en s'adaptant aux situations rencontrées, en signalant toute situation anormale et/ou considérée comme dangereuse à la radio, sans se mettre en danger, afin de protéger les biens et les personnes du site surveillé	**ME1.2 - Mise en situation simulée de ronde** *(C1.2 à C.1.5)* Le jury d'évaluation demande au candidat de réaliser une ronde, selon un parcours préalablement défini. Des événements sont organisés (alarme intrusion, arrivée de visiteurs, colis suspect…). Le candidat réalise sa ronde et agit en réaction aux événements proposés par le jury d'évaluation. Le candidat s'entretient ensuite avec le jury, pour expliquer ses choix, ses actions. A noter que l'espace mobilisé pour réaliser l'épreuve répond en tous points au cahier des charges défini par la règlementation. **ME1.3 - Questionnaire à choix unique (QCU)** *(C1.1. à C.1.5)*	**CE1.2 – La ronde permet de sécuriser les biens et les personnes :** ▪ Les chaussures sont cirées, les vêtements sont propres (absence de tâches ou de traces d'usure) et la tenue est ajustée (chemise rentrée dans le pantalon) ; ▪ Les matériels de ronde sont vérifiés et pris avec soi (radio, carnet, lampe, clés ou badges d'accès…) ; ▪ Le circuit réalisé correspond à celui demandé et respecte le chemin de ronde matérialisé sur le plan ; ▪ Les événements sont traités par ordre d'importance (terrorisme, incendie, intrusion…) ; ▪ Les consignes particulières sont appliquées (accès fermés, absence de personnes sur le site, présentation d'un badge…) ; ▪ La méthode d'observation est appliquée (« je suis, je vois, je fais, je demande ») ; ▪ Les décisions prises et/ou actions conduites respectent les consignes du site/du client ; ▪ Les situations anormales et/ou dangereuses sont signalées au bon moment et de manière intelligible ; ▪ L'agent reste en sécurité tout au long de la ronde.

A1.2 – Prise en compte des risques - Identification des risques portant atteinte au site - Identification des risques portant atteinte aux personnes présentes sur le site - Mise en place des moyens de prévention et de protection appropriés - Détection des risques terroristes - Protection et alerte face aux risques terroristes	**C1.3 - Évaluer la situation,** en observant l'environnement, en identifiant les dysfonctionnements et éventuellement de la situation, en mobilisant les techniques appropriées d'intervention, sans se mettre en danger, afin d'éviter une dégradation de la situation	Le candidat est évalué sur ses connaissances à l'aide d'un questionnaire à choix unique dans un temps limité. Le questionnaire porte sur la règlementation (cadre légal de la profession, code pénal, code de sécurité intérieure, déontologie, risques incendie et terroriste). Un taux de 60% de bonnes réponses est attendu.	**CE1.3 – La situation est évaluée de manière pertinente :** ▪ Tous les éléments de l'environnement sont observés (blocs de secours, extincteurs…) ; ▪ Les dysfonctionnements sont relevés, sans exception, dans le carnet de ronde, dans la main courante et/ou dans le logiciel de sécurité ; ▪ Le niveau de dangerosité est évalué (terrorisme, incendie, intrusion…) ; ▪ Les gestes réalisés correspondent aux consignes propres à chaque risque (incendie, alerte à la bombe, fuite de gaz, appel malveillant, intrusion…) ; ▪ L'agent et l'ensemble des personnes présentes sont en sécurité.
	C1.4 – Mettre en place les moyens appropriés de lutte contre les risques, en utilisant pour soi-même et les personnes, les dispositifs de protection adaptés, en alertant les services de secours, en informant les services de police, la hiérarchie et/ou le client, en pratiquant, le cas échéant, des gestes de premier secours conformément aux recommandations de l'INRS, pour sécuriser le site et les personnes		**CE1.4 – Les moyens de lutte mis en œuvre sont appropriés :** ▪ Les dispositifs de protection utilisés respectent strictement les règles définies par le client ou les règles d'usage, décrites dans le registre de sécurité ou dans les consignes permanentes (colis suspect, incendie, intrusion…) ; ▪ Les différentes parties prenantes (secours, police, hiérarchie, client…) sont alertées/informées ; ▪ Les actions et/ou gestes de premiers secours, les techniques d'intervention sont mises en œuvre conformément au cadre légal et aux recommandations de l'INRS.

	C1.5. – Répondre aux différents risques terroristes, en repérant le mode opératoire et les matériels utilisés lors de l'action terroriste, en mettant en sécurité les publics présents sur la zone, dont les personnes en situation de handicap, en transmettant les informations utiles aux forces de l'ordre, en mettant en œuvre les premiers secours tactiques si nécessaire, jusqu'à l'arrivée des secours, afin de limiter les conséquences de l'attaque terroriste		**CE.1.5 – Les différents risques terroristes sont traités :** ▪ Le mode opératoire des terroristes est identifié (tireur isolé, tuerie de masse, attaque à la bombe…) ; ▪ Les matériels utilisés par le ou les terroristes sont également identifiés (types d'armes, types d'explosifs, types de véhicules…) ; ▪ Les publics, notamment les personnes en situation de handicap, et l'espace sont évacués et/ou mis en sécurité ; ▪ Le client et les forces de l'ordre sont immédiatement alertées/informées ; ▪ Les actions et/ou gestes de premiers secours, les techniques d'intervention sont mises en œuvre conformément aux recommandations gouvernementales (« courir, se cacher, alerter »).

BLOC 2 – Réaliser des interventions de sécurité conformes au cadre légal **A2.1 – Sécurisation d'un site ou d'un événement à risques** - Inspection préalable du site - Identification des personnes (flux entrants et sortants, autorisations spéciales…) - Palpation de sécurité - Respect des droits fondamentaux des personnes - Inspection des matériels - Transmission d'informations - Application des consignes	**C2.1 – Sécuriser le site avant l'événement,** en identifiant les risques liés à l'événement ou au site, en contrôlant la présence d'objets et/ou de personnes suspects ou potentiellement dangereux, en repérant les différentes zones, autorisées, autorisées avec restriction ou non autorisées, afin de prévenir des incidents, des accidents et/ou des actes malveillants	**M2.1 – Étude de cas de sécurisation d'un site** *(C2.1)* Le jury d'évaluation demande au candidat, à partir du plan détaillé d'un site (fourni par le jury), de présenter à l'oral l'ensemble des actions à mener pour sécuriser le site. Le candidat répond ensuite aux questions des membres du jury.	**CE2.1 – Le site ou l'évènement est sécurisé :** ▪ Le niveau de risque du site ou de l'événement est identifié selon l'échelle officielle (1, 2 ou 3) ; ▪ Les principaux risques (attaque terroriste notamment) sont pris en considération lors de l'inspection ; ▪ Les différentes zones d'accès (VIP, classe 1…) sont repérées ; ▪ La totalité du site et des équipements est inspectée et aucun objet interdit n'est présent sur le site ; ▪ Toutes les personnes travaillant pour l'évènement sont contrôlées.
	C2.2 – Contrôler les personnes et les matériels à l'entrée du site, en vérifiant les autorisations du personnel, des visiteurs, des véhicules et/ou marchandises, en orientant le cas échéant, les personnes et les véhicules autorisés, en adaptant l'accueil et l'orientation aux personnes en situation de handicap, en réalisant une palpation de sécurité dans le respect des droits fondamentaux des personnes, en inspectant visuellement les sacs, les véhicules et le matériel, en demandant aux personnes de déposer les objets non autorisés à l'endroit prévu à cet effet, afin de disposer d'un site sécurisé pour	**M2.2 – Mise en situation simulée de palpation** *(C2.2)* Le jury d'évaluation demande au candidat de réaliser une palpation sur une personne de même sexe. Le candidat explique au jury ses gestes, pendant la palpation. **ME2.3 - Mise en situation simulée d'incident** *(C2.3 à C.2.5)* Le jury d'évaluation demande au candidat de traiter des situations à risques. Ces situations sont mises en œuvre	**CE2.2 – Les personnes et les matériels sont contrôlés à l'entrée du site :** ▪ Les accès visiteurs (billets, badges…) et les autorisations d'accès des véhicules sont contrôlés ; ▪ Les marchandises sont inspectées visuellement ; ▪ Les objets non autorisés sont consignés ou jetés ; ▪ Les personnes et les véhicules sont dirigés vers les zones autorisées ; ▪ Les flux de personnes et de véhicules restent fluides ; ▪ Les PSH sont accueillies et orientées selon le type de handicap dont elles sont porteuses ; ▪ La palpation respecte les droits fondamentaux des personnes ; ▪ Si une anomalie est détectée lors de la

	l'événement	par le jury d'évaluation (personne(s) et/ou matériel(s) non autorisé(s) type grenade, bombe…, situation conflictuelle, désordre électrique, incendie…). Le candidat est confronté à différentes situations et doit prendre les mesures adaptées. Le candidat s'entretient ensuite avec le jury, pour expliquer ses choix, ses actions. A noter que l'espace mobilisé pour réaliser l'épreuve répond en tous points au cahier des charges défini par la règlementation. **ME2.4 - Questionnaire à choix unique (QCU)** *(C2.1. à C.2.5)* Le candidat est évalué sur ses connaissances à l'aide d'un questionnaire à choix unique dans un temps limité. Le questionnaire porte sur les règles en matière de sécurisation de sites/d'événements, de traitement des situations conflictuelles et de traitement des risques électrique et incendie. Un taux de 60% de bonnes réponses est attendu.	palpation, les informations sont transmises aux renforts ; ▪ La fouille des sacs est réalisée avec le consentement explicite de son propriétaire, conformément au cadre légal (code de sécurité intérieure) ; ▪ Aucun objet interdit ou non autorisé n'entre sur le site.
A2.2. - Gestion des situations à risques - Gestion des personnes et matériels non autorisés - Retrait ou immobilisation des véhicules ou marchandises - Gestion des situations conflictuelles - Gestion des risques électriques et d'incendie	**C2.3 – Traiter la présence des personnes et matériels non autorisés le cas échéant,** en immobilisant un ou des individus dans le respect de la réglementation en vigueur, en procédant au retrait ou à l'immobilisation des véhicules ou marchandises, en alertant les autorités compétentes, afin de garantir la sécurité des lieux	**CE2.3 – La présence de personnes et de matériels non autorisés sont correctement traités :** ▪ Les autorités sont informées de la présence de personnes et/ou de matériels non autorisés ; ▪ Les individus dangereux et/ou porteurs d'objets prohibés (armes notamment) sont repoussés et/ou immobilisés, conformément à la réglementation en vigueur ; ▪ Les véhicules, marchandises ou autres objets non autorisés (armes, drogues…) sont évacués et/ou remis aux autorités.
	C2.4. – Contrôler une situation conflictuelle, en observant le comportement de l'individu ou du groupe d'individus et l'environnement, en évaluant le niveau de dangerosité du conflit, en alertant le PC, le cas échéant, en adoptant une communication verbale et gestuelle adaptée lors de la prise de contact, tout en préservant sa sécurité, pour désamorcer le conflit en attendant les renforts le cas échéant	**CE2.4 – Les situations conflictuelles sont contrôlées :** ▪ La communication est établie avec l'individu ou le groupe d'individus et leurs intentions sont identifiées ; ▪ Le niveau de dangerosité de la situation est évalué ; ▪ Le PC est alerté en temps réel et selon la situation rencontrée (bouton poussoir, code, PTI…) ; ▪ Le vouvoiement est utilisé ; ▪ Les injonctions d'usage sont mobilisées ; ▪ Le ton de voix est affirmé ; ▪ La gestuelle est contrôlée ; ▪ L'agent ne prend aucun risque pour lui et autrui.

	C2.5. - Traiter le risque électrique et/ou incendie, en priorisant les risques et alertes, en observant l'environnement, en coupant les fluides, en utilisant le moyen et le matériel d'intervention approprié, en balisant la zone, en communiquant régulièrement le PC, tout en préservant sa sécurité, afin d'éviter l'électrocution des publics ou la propagation de l'incendie		**CE2.5 – Les risques électriques et/ou incendie sont maîtrisés :** ▪ Le risque et les alertes reçues sont hiérarchisés ; ▪ L'environnement est observé et analysé de manière à ne pas se mettre en danger ; ▪ Les arrivées de fluides sont coupées (eau, gaz, électricité) ; ▪ Si possible, le risque est traité, avec les matériels pertinents ; ▪ La zone est balisée ; ▪ L'évacuation des personnes est réalisée le cas échéant ; ▪ La communication avec le PC et/ou les autorités est réalisée en temps réel si possible.

BLOC 3 - Intervenir sur une mission de sécurité en équipe cynophile **A3.1 – Entretien du chien** - Utilisation du matériel cynotechnique (muselière, laisse, collier, caisse de transport…) - Réalisation des soins d'hygiène (prophylaxies sanitaire et médicale, alimentation, habitat…) - Réalisation des premiers secours - Respect du cadre légal et de la réglementation sanitaire relative à l'animal - Entraînement à l'obéissance du chien (rappel au pied, marche au pied, immobilité, franchissement d'obstacles…) - Entraînement du chien au mordant, aux frappes muselées et au déconditionnement face à différents artifices (menace au bâton, coup de feu, fumigène…)	**C3.1 – Entretenir le chien,** en utilisant le matériel cynotechnique adapté, en réalisant l'ensemble des soins d'hygiène, en lui apportant, le cas échéant, les premiers secours, en respectant les dispositions du cadre légal, afin de garantir sa santé et son bien-être	**ME3.1 – Mise en situation réelle d'obéissance du chien** *(C3.1 et C3.2)* Le jury d'évaluation demande au candidat et son chien de réaliser 5 exercices : - Présentation de l'équipe cynophile ; - Marche au pied muselée, en laisse ; - Marche au pied muselée, sans laisse ; - Rappel au pied sur obstacle ; - Immobilité avec absence du maître pendant une minute. Si le chien part en divagation, le candidat dispose de 30 secondes pour reprendre le contrôle de son chien. Sinon, il échoue à l'épreuve. L'épreuve se déroule sur plateau cynotechnique mis à disposition par le certificateur ou son partenaire. **Une note minimale de 10/20 est attendue à cette épreuve.**	**CE3.1 – L'entretien du chien est correctement réalisé :** ▪ Le matériel cynotechnique (muselière, laisse, collier, caisse de transport…) est choisi en cohérence avec la morphologie du chien ; il est propre et en bon état ; ▪ Le carnet de santé et/ou passeport de santé est à jour (vaccination, vermifugation…) ; ▪ Il est pansé quotidiennement ; ▪ Il est en bon état de santé physique et psychologique ; ▪ Les premiers secours sont réalisés, le cas échéant ; ▪ Les conditions de transport et d'hébergement du chien respectent le code déontologie ; ▪ Les 5 libertés fondamentales du bien-être animal sont respectées.
	C3.2 – Contrôler le chien, en l'entraînant à obéir, avec ou sans muselière et/ou laisse, en présence de publics, par exemple en situation de handicap, et de congénères, y compris hors de la vue de son maître, en l'entraînant à mordre sur un costume de mordant avec des cessations, en l'entraînant à effectuer des frappes muselées sur une apparence civile, en l'entraînant à mordre sur un costume de	**ME3.2 – Mise en situation réelle d'entraînement du chien de jour** *(C3.2 et C3.3)*	**CE3.2 – Le chien obéit en toutes circonstances à son maître :** ▪ Il est calme et sociable à l'approche des personnes (laisse détendue…), y compris des éventuelles personnes en situation de handicap présentes, s'il n'existe pas de danger ; ▪ Il vient au pied, marche au pied, franchit des obstacles, reste immobile, dès les ordres donnés ; ▪ Il accepte la muselière et/ou la laisse ;

	déconditionnement avec des cessations, afin d'obtenir une obéissance en toutes circonstances	Le jury d'évaluation demande au candidat de réaliser trois exercices d'entraînement avec son chien : - Défense du maître sur costume de mordant ; - Frappe muselée sur costume civil ; - Mordant sur costume civil. **Au moins deux exercices sur les trois doivent être réussis.** Sinon, le candidat échoue à l'épreuve. L'épreuve se déroule sur plateau cynotechnique ou sur un espace extérieur (chemin, forêt…), mis à disposition par le certificateur ou son partenaire.	▪ Il reste immobile, dans une position donnée, en l'absence et jusqu'au retour de son maître ; ▪ Il mord le costume de mordant et cesse de mordre sur commandement de son maître ; ▪ Il repousse un individu d'apparence civile, avec une frappe muselée ; ▪ Il mord le costume de déconditionnement et cesse de mordre sur commandement de son maître ; ▪ Il fait face aux différents artifices (coup de feu, menace au bâton, fumigène…).
A3.2 – Réalisation d'interventions avec le chien - Préparation du matériel (manchettes, boudins, balles, récompenses…) - Entraînement à la détection des personnes, dont les personnes porteuses d'un handicap - Entraînement à la découverte de nouveaux environnements - Intervention en binôme avec le chien (ronde ou levée de doute) - Respect du cadre légal	**C3.3 – Vérifier la capacité du chien à agir en conditions réelles,** en utilisant le matériel adapté, en mobilisant les qualités naturelles et sensorielles du chien à la détection de personnes, en le motivant, en le récompensant régulièrement, en le confrontant à différents personnes/lieux/situations, dont des situations de handicap, en respectant les cadres déontologique et légal, de jour ou de nuit, pour s'assurer que le chien est prêt à affronter un maximum de situations	**ME3.3 - Questionnaire à choix multiple (QCM)** *(C3.1 et C3.2.)* Le candidat est évalué sur ses connaissances à l'aide d'un questionnaire à choix multiple dans un temps limité. Le questionnaire porte sur la biologie, la cynophilie et le bien-être animal.	**CE3.3 – Le chien est prêt à intervenir en conditions réelles :** ▪ Le matériel cynotechnique correspond au chien ; ▪ L'équipe cynophile retrouve une personne dissimulée à proximité, à l'aide des qualités naturelles et sensorielles du chien (lecture du chien par le maître) ; ▪ Le chien est encouragé avec la voix ; ▪ Le chien est récompensé au bon moment avec des caresses, du jeu et/ou de la nourriture ; ▪ Le chien ne présente aucun signe de stress, de crainte face à de nouvelles personnes, dont les PSH, et face à de nouveaux lieux et/ou situations ; ▪ Le maître n'exerce aucun mauvais traitement à l'égard de son chien ; ▪ Le chien est exercé à réaliser des exercices de jour, comme de nuit.

	C3.4 – Réaliser une intervention avec l'usage d'un chien, en utilisant le matériel adapté, en observant les éléments de l'environnement susceptibles de modifier le comportement du chien, en prenant en compte la présence d'éventuelles situations de handicap, en interprétant régulièrement les réactions du chien, dans le respect de la réglementation en vigueur, en assurant sa sécurité et celle du chien, pour neutraliser la situation ou l'anomalie rencontrée	Un taux de 50% de bonnes réponses est attendu. **ME3.4 – Mise en situation simulée d'intervention de nuit** *(C3.3 et C3.4)* Le jury d'évaluation demande au candidat et son chien de réaliser une intervention de nuit, à la demande du PC : - Transmission d'informations au PC en temps réel ; - Analyse de la situation et de son niveau de risque ; - Neutralisation de la situation, avec le chien. L'épreuve se déroule sur plateau cynotechnique ou sur un espace extérieur (chemin, forêt…), mis à disposition par le certificateur ou son partenaire. **ME3.5 – Mise en situation simulée de détection d'une personne** (C3.3 et C3.4) Le jury d'évaluation demande au candidat et son chien de détecter une personne dissimulée ou non, de jour et de nuit. **Au moins un exercice de détection sur les deux doit être réussi.** Sinon, le candidat échoue à l'épreuve.	**CE3.4 - L'intervention avec le chien est correctement réalisée :** ▪ Le matériel cynotechnique correspond au chien ; ▪ Les éléments de l'environnement susceptibles de modifier le comportement du chien sont identifiés (passage de portes, escaliers, revêtement de sol, présence de publics, véhicules, deux roues, chariots…) ; ▪ Les éventuelles situations de handicap sont prises en compte ; ▪ Les attitudes du chien sont observées attentivement et ses indications sont suivies en toute sécurité ; ▪ La situation est analysée (légitime défense, état de nécessité…) et les codes pénal et de procédure pénale sont respectés ; ▪ Le PC est informé en temps réel (si possible) de l'avancée de la situation par les moyens de communication (tél, pti, radio) ; ▪ L'équipe cynophile garde une distance adaptée pour assurer sa sécurité (quelques mètres en fonction du degré de réactivité du chien).

		L'épreuve se déroule sur plateau cynotechnique ou sur un espace extérieur (chemin, forêt…), mis à disposition par le certificateur ou son partenaire. **ME3.6 - Questionnaire à choix multiple (QCM)** *(C3.4.)* Le candidat est évalué sur ses connaissances à l'aide d'un questionnaire à choix multiple dans un temps limité. Le questionnaire porte sur le cadre légal (code rural, code civil et livre VI du code de la sécurité intérieure) et le code de déontologie. Un taux de 50% de bonnes réponses est attendu.	

L'évaluation des blocs compétences est réalisée via les modalités spécifiques d'évaluation détaillées dans le référentiel d'évaluation.
Chaque bloc peut être validé indépendamment.
La certification professionnelle est obtenue si les 3 blocs de compétences composant la certification sont validés.

A noter que la validation des BLOCS 1, 2 et 3 permet la délivrance des cartes professionnelles d'Agent de gardiennage, ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques ainsi que celle d'Agent Cynophile par le Directeur du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).